

IR 2803 (extrait)

**Archives communales anciennes  
antérieures à 1793**

**Chamousset**

Inventaire sommaire

G. Pérouse, 1929

Archives départementales de la Savoie

244 quai de la Rize, 73000 Chambéry

[www.sabaudia.org](http://www.sabaudia.org)

## CHAMOUSSET

E. suppl. 1482. — CC. 1. (Liasse.) — 42 pièces.

**1742-1790.** — *Rôles d'imposition* de la taille pour les années 1742, 1749 à 1777 et 1779 à 1790. — **Rôle de 1742** : « Avoirs de la Communauté : la cote générique formée de toutes celles des particuliers possédant fonds rière lad. paroisse revient à 1300 livres, 15 sols ; lad. cote générique se trouve augmentée par ordre de M. l'Intendant général du 17 avril 1741 de L. 3, 18 ; elle se trouve diminuée par ordre de MM. les Délégués du 25 février 1741 de L. 9, 17, 3 ; en partant lad. cote générique reste pour L. 1296, 15, 9 François Lombard, exacteur de l'année dernière, est resté débiteur par le finitô de son compte de L. 41 François Lombard doit par accensement du 2 juillet 1740 L. 2 ; François Pillet doit par accensement du même jour L. 2 ; César Faysan par accensement du même jour L. 2 ; total des avoirs, L. 1343, 15, 6 Dépenses de la Communauté : la taille royale portée par le cadastre est de L. 1193, 6, 5 » ; imposition des ponts et chemins, L. 39, 0, 4 ; ustensiles du gouverneur, L. 11, 13, 7 ; « le gage de François Mollin syndic, est de L. 10 ; celui de M<sup>e</sup> Ladouz, secrétaire est de L. 18 ; la Communauté fournit annuellement L. 5 pour le cierge pascal » ; vacations et fourniture au secrétaire et au syndic L. 28, 6, 6 ; « plus, à François Tognet, qui a présenté à M. l'Intendant le soldat élu par acte du 28 décembre dernier, L. 2, 10 ; plus aud. F. Tognet, la somme de L. 13, 2, 4, pour les vacations et fournitures qu'il a faites contre le marquis de Chamousset ; on porte le 5 % de la taille royale pour dépenses casuelles et imprévues pendant l'année courante, L. 59, 13, 4 ; le gage de François Mollin, syndic, qui fera l'exaction de l'année courante sur le pied du 3 1/2 pour cent de sa recette, attend

qu'il ne s'est présenté personne qui l'ait misé, revient à L. 48, 6, 4 ; total de la dépense, L. 1428, 18, 6 ». — Mention aux recettes, en 1755, de L. 323 assignées en faveur de la Communauté par l'office général du solde « pour un à bon compte des fournitures faites par plusieurs particuliers de lad. Communauté pour le service des troupes de S. M. en 1742 » ; en 1764, de L. 17 à payer par Benoît et Jean-François Lombard « pour des biens communaux à eux accensés par acte du 23 mai 1763 » ; en 1785, mention que « l'Isère a emporté la plus grande partie des communaux ci-devant accensés ».

E. suppl. 1483. — CC. a.. (Liasse.) — 38 pièces.

**1749-1788.** — Comptes rendus. par les exacteurs de la taille pour chacune des années 1749 à 1768, 1770 à 1775, 1777 et 1779 à 1788. — Mention, aux dépenses, en 1749, de L. 15, 4, 8, « pour la taille des communaux » ; — en 1753, de L. 50, pour « le recrépissage en dehors des murailles de l'église » ; — en 1761, de L. 176, 10, pour des réparations « faites au cimetière et au presbytère » ; — en 1766, de L. 2, 10, 6, payés pour de la poudre et des balles achetées à Chambéry, « en suite de la lettre du seigneur Commandant général du 26 novembre dernier, occasion des contrebandiers » ; — en 1771, de L. 3 « pour un billet de loterie expédié à lad. paroisse par les sieurs directeurs et secrétaire de l'hôpital général de Chambéry » ; — en 1774, de L. 4, 19, 5, « pour l'imposition de la maladie du bétail » ; — en 1777, de L. 9, 16, 3, payés à spectable Hyacinthe-François Garin, exempt à cause du nombre de douze enfants » ; — en 1779, de L. 206 payées « pour solde des affranchissements », et de L. 9 « pour le loyer de la chambre servant à tenir les assemblées de lad. paroisse » ; — en 1783, de L. 31, 9, 8, « pour la digue de Tours » ; — en 1788, de L. 1193, 6, 5, payés pour la taille de la Communauté,